



Genève, le 18 décembre 2020

## Communiqué de presse

### Prises de position du PDC sur l'élection complémentaire au Conseil d'État et les objets soumis en votation le 7 mars 2021

Le PDC Genève a tenu mercredi soir une assemblée en visioconférence pour débattre et prendre position sur la stratégie du parti en vue de l'élection complémentaire au Conseil d'État et les objets des votations du 7 mars 2021.

#### Élection complémentaire au Conseil d'État :

**Le PDC ne présentera pas de candidat et soutiendra le candidat PLR Cyril Aellen à l'élection complémentaire au Conseil d'État.** Par 49 Oui, 1 Non et 8 abstentions, l'assemblée a soutenu la stratégie proposée par la présidence et annoncée au préalable. Pour le PDC, l'objectif reste 2 candidats en 2023. En pleine crise, il nous semble préférable de continuer à mettre notre énergie au service de la population et nous avons donc choisi de jouer la carte collective, la priorité étant de préserver l'équilibre de nos institutions et de conserver la majorité de centre-droit au Conseil d'État. Cyril Aellen a été invité à venir se présenter et à répondre aux questions des délégués. L'assemblée a salué sa franchise, ses compétences ainsi que sa volonté de travailler dans un esprit de collégialité et dans le respect de nos divergences. Le PDC soutiendra donc sa candidature et fera une campagne active au côté du PLR.

#### Objets fédéraux

**Une majorité claire contre l'initiative « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage ».** À la suite d'une présentation de Vincent Gillet, secrétaire général du PDC Genève, les délégués ont refusé cette initiative par 32 Non, 19 Oui et 6 abstentions. Outre l'ironie de débattre de cette initiative alors que nous vivons tous masqués au quotidien, il a été relevé au cours de la discussion que le voile intégral représentait certes une pratique extrême et contraire à nos valeurs mais que soutenir cette initiative nous amènerait à faire le jeu de l'UDC qui instrumentalise depuis longtemps ce thème à des fins purement politiques. Par ailleurs, la question du fédéralisme et de la compétence des cantons pour légiférer sur la question a été abordée, avec le constat que la loi sur la laïcité votée à Genève permet de traiter les problématiques d'intégrisme mieux que ne pourrait le faire cette initiative.

**La liberté de vote décidée après un vote serré sur la loi sur les services d'identification électronique.** Au terme d'un débat passionnant entre deux experts du numérique, le professeur Jean-Henry Morin et Nicolas Burer, Managing Director chez digitalswitzerland, un premier vote a eu lieu avec un résultat serré de 22 Oui, 26 Non et 7 abstentions. En raison du faible écart de voix, la demande a été faite de laisser la liberté de vote sur cet objet, une proposition très largement acceptée par l'assemblée. Au cours de la discussion, l'importance de développer une E-ID a fait consensus et le débat s'est concentré



sur la question du développement de ces systèmes. Une partie de l'assemblée a considéré que pour des raisons de souveraineté et de sécurité, l'État ne devait pas confier cette tâche au secteur privé, même avec un contrôle poussé. Pour d'autres, l'État n'était pas en capacité de mettre en place seul l'E-ID et la Suisse ne pouvait pas se permettre de prendre du retard dans ce domaine.

**Une nette majorité en faveur de l'accord de libre-échange avec l'Indonésie.** Les délégués ont accepté cet accord par 33 Oui, 15 Non et 7 abstentions. Le vote s'est déroulé à la suite d'un débat entre Willy Cretegny, initiateur du référendum, et François Gabella, vice-président de Swissmem, au cours duquel les deux intervenants ont défendu leur position avec convictions. Les échanges au sein de l'assemblée ont porté en grande partie sur le développement durable, le commerce local et la protection de l'environnement, des thématiques auxquelles notre parti est particulièrement sensible. L'assemblée a finalement considéré que ces préoccupations, bien que cruciales, n'étaient pas à opposer à cet accord de libre-échange, notamment en raison du cadre fixé par l'accord en matière de développement durable. Ainsi, il a été relevé que ce type de partenariat économique permettait d'avancer sur ces problématiques en nouant un dialogue avec les pays concernés. Il a enfin été rappelé l'importance du commerce international pour la prospérité de la Suisse. Celle-ci repose en effet beaucoup sur l'industrie d'exportation pour qui ces accords offrent de nouvelles perspectives sur les marchés des pays émergents.

#### Objet cantonal

**Un large soutien à la loi sur l'indemnisation pour perte de revenus liées aux mesures de lutte contre le coronavirus.** Le sujet a été présenté par le député Bertrand Buchs qui a synthétisé les débats qui ont eu lieu au moment du vote au Grand Conseil. Pour rappel, le MCG et l'UDC ont lancé le référendum débouchant sur cette votation, estimant que le versement de cette indemnité devait être conditionné à la délation du travail au noir. Le PDC s'est fortement engagé depuis le début pour que l'État vienne en aide à toutes celles et ceux qui se sont retrouvés du jour au lendemain dans une situation de grande précarité en raison de la crise. Ces indemnités auraient dû intervenir en juin, au moment de la première vague, et la question de la pertinence de voter cette loi en mars prochain se pose, surtout depuis que le Grand Conseil a accepté de nouvelles aides sous l'impulsion de notre parti. Néanmoins, l'assemblée a considéré qu'il fallait donner un message clair de soutien à la population et poursuivre notre engagement sur ce thème, et les délégués ont donc accepté cette loi par 41 Oui, 4 Non et 5 abstentions.

#### **Contacts :**

Delphine Bachmann, présidente

Vincent Gillet, secrétaire général